Un hippodrome vert pour l'avenir de Montréal

Juin 2024

Une proposition du collectif Hippo Vert l'Avenir

Résumé

Le collectif Hippo Vert l'Avenir est un groupe d'habitants et d'amis de Côte-des-Neiges qui constate que l'hippodrome dans son état actuel n'est pas un espace vacant mais une grande mosaïque d'habitats écologiques diversifiés comprenant des milieux humides et des espèces menacées. Ces espaces de vie, savamment composés par notre Mère Nature en moins de 10 ans, offrent un nombre considérable de services pour la réduction des îlots de chaleur, le soutien de la biodiversité, la santé mentale et physique des personnes qui les fréquentent, la sécurité alimentaire, le lien social.

Nous savons que ces services sont précieux aux yeux de la Ville de Montréal, propriétaire du terrain et responsable de son destin, ainsi qu'à ceux des villes et arrondissements qui convergent autour de l'hippodrome : Côte-Des-Neiges-Notre Dame de Grâce, Côte Saint Luc, Saint-Laurent, et les villes de Mont Royal et d'Hampstead. Nous le savons car la Ville multiplie les engagements pour que les genres de services que rend cet espace naturel guérisseur de 46 ha puissent être mis en œuvre partout dans l'agglomération : Schéma d'Aménagement et de développement (2015), Plan Stratégique Montréal 2030, Plan climat 2020-2030, Plan Nature et Sport (2021), Plan de protection des pollinisateurs 2022-2027, Accélérateur sur la nature urbaine du C40, Plan d'Urbanisme et de Mobilité (2024). Tous ces engagements s'orientent vers la protection des espaces naturels : **la Ville de Montréal s'engage à verdir 40% de son territoire d'ici 2050, à protéger et restaurer les milieux naturels, à prioriser la biodiversité, et à mettre la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision**.

Par conséquent, nous proposons à la Ville de profiter du travail précieux déjà accompli en ce sens par la Nature avec ces 10 ans de restauration des milieux naturels offerts gratuitement. Nous lui proposons aussi de profiter du coup de pouce fourni par les activités transitoires de l'hippodrome ces 5 dernières années, avec l'appui toujours renouvelé de l'Arrondissement de CDN-NDG, et qui ont permis de replanter des centaines d'arbres à l'hippodrome (Soverdi), de créer des habitats accueillants pour les pollinisateurs (Polliflora), d'appuyer la régénération de la terre et d'expérimenter une agriculture locale biologique au bénéfice des familles de l'arrondissement (Socenv et Multicaf).

Pour cela, nous suggérons à la Ville de respecter d'ores et déjà ses engagements à l'hippodrome en conservant 50% de ce dernier en espaces verts et naturels <u>en plein sol</u>. Ainsi, l'hippodrome sera à la fois :

- Inclusif (grâce à ses minima 4800 logements sociaux et communautaires reflétant les besoins des ménages de CDN, c'est-à-dire comprenant 60% de logements familiaux de 3 chambres ou plus)
- Résilient (grâce aux 50% d'espaces verts et naturels, comprenant des jardins collectifs et communautaires, les milieux humides central et de la rivière St Pierre protégés, des boisés plantés en sus des boisés déjà présents qui ne sauraient être détruits)

Une méthode sûre pour se diriger avec confiance vers cette inclusivité et cette résilience malgré – et à cause de - la complexité du contexte du projet serait de renforcer les instances de décision du projet QHN à travers un plus grand nombre de représentants citoyens et associatifs de la communauté de CDN, et l'inclusion de scientifiques spécialistes de la renaturalisation en milieu urbain. Ainsi, les décisions d'aménagement du quartier seront bonifiées par l'apport d'éclairages multiples et portées par la force inébranlable de la communauté incluse.

Opportunités offertes par le site

Le site Hippodrome-Namur est souvent décrit par les urbanistes comme un site d'aménagement complexe en raison de son enclavement, du nombre d'acteurs concernés, de l'absence de réseaux d'eau et d'électricité sur la partie hippodrome, de sa taille… Mais quand on le regarde d'un œil plutôt orienté par les sciences de l'environnement, il est surtout un site à haut potentiel pour soutenir les écosystèmes urbains, leur biodiversité et la santé de leurs espèces, y compris de l'espèce humaine. En voici quelques raisons.

1. A la croisée des corridors biologiques

Figure 1 : A la croisée des corridors (à partir des couches disponibles sur donnees.montreal.ca.)

Le PDAD le mentionne, le QHN est à la croisée des corridors écologiques. Le corridor étant un « lien qui relie des espaces verts » (Beaudoin, 2019), il faut bien qu'il y ait espaces verts pour lesquels le corridor joue son rôle de connexion d'un habitat à l'autre ! Ainsi, les trois corridors Darlington, Saint-Laurent, et Hydro-Québec, relient ensemble (ou relieront selon leur état d'avancement) les espaces naturels du Mont-Royal, de l'hippodrome, du Parc de Meadowbrook, de la falaise St-Jacques, du parc Angrignon, du parc Marcel Laurin, et de la mosaïque Bois Saraguay/coulée du ruisseau Bertrand. Cependant on voit bien selon la configuration de ces corridors que l'hippodrome est une pièce maîtresse de ce réseau qui se verrait mis en danger par la destruction des espaces naturels qu'il offre. Le QHN se doit donc de conserver les habitats propices aux différentes espèces qui empruntent ces corridors et utilisent actuellement l'hippodrome comme aire de nidification ou de repos. Notons que cette même configuration place également l'hippodrome à un carrefour de la trame verte et bleue de l'île. Ainsi, la position stratégique du QHN fait qu'il ne peut se permettre de détruire les habitats écologiques actuellement présents à l'hippodrome, ni se contenter « d'assurer la continuité entre les corridors » à travers une simple bande verte qui relierait les corridors comme le propose le PDAD, au risque de déséquilibrer l'ensemble des corridors et des éco-territoires

auxquels il est relié. L'étude d'impact environnementale préalable à la modernisation de la ligne Hydro-Québec (Hydro-Québec, 2024) indique que 14 espèces animales à statut particulier ont été confirmées le long du corridor HQ[1], auxquelles s'ajoutent 22 espèces potentiellement présentes. Également, les inventaires de cette étude ont permis d'observer la présence d'une petite colonie d'une trentaine d'individus **d'uvulaires à grandes fleurs, espèce désignée vulnérable au Québec**, dans un boisé de peuplier au nord de la gare de triage, c'est-à-dire sur l'hippodrome ou en bordure[2].

2. A la source de la plus grande rivière historique de Montréal

La rivière Saint-Pierre (RSP) était la plus longue de Montréal avant d'être malmenée morceau par morceau pour être asséchée, détournée, enfouie dans des collecteurs et égouts. Elle alimentait le Lac-à-la-Loutre (lac Saint-Pierre), le plus grand lac de Montréal (7 km de long). Rivière et lac étaient alors bordés de boisés et de cultures agricoles. L'une des branches de la rivière St-Pierre prend sa source à l'hippodrome comme l'illustrent la photo et la carte ci-dessous. Une ligne de démarcation de l'eau apparaît à une hauteur d'environ 50 cm sur les troncs observés le long de la rivière à l'hippodrome.

---

[1] D'Angrignon au Bois de Saraguay, soit sur la totalité du corridor incluant le corridor Saint-Laurent

[2] La localisation exacte n'est pas précisée car c'est une donnée à diffusion restreinte.

Figure 2 : rivière St Pierre en lisière de l'hippodrome

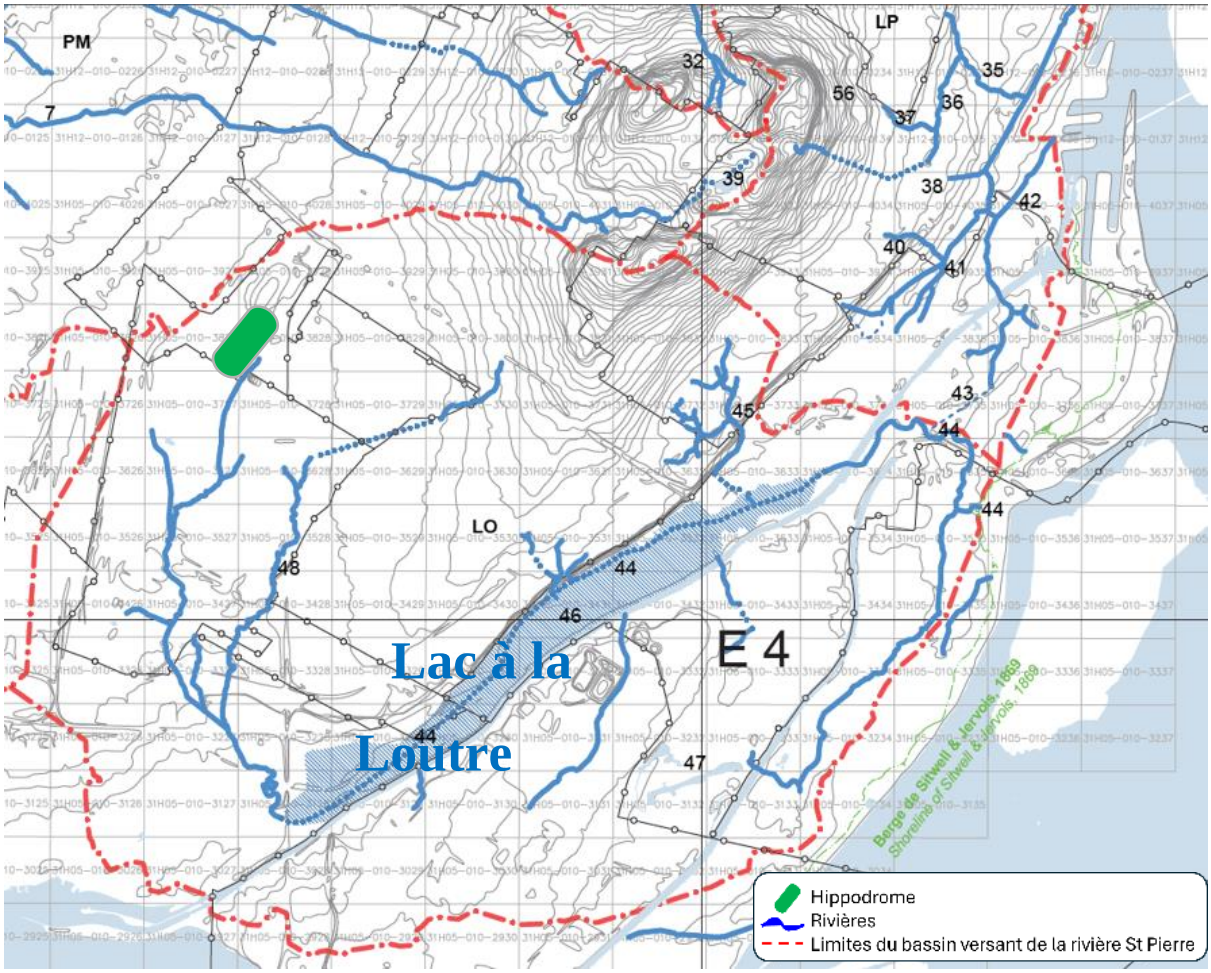

Figure 3 : Bassin versant historique de la rivière St Pierre (Mahaut, 2016)

De plus, les **milieux humides** associés à la source de la RSP en bordure de l'hippodrome, et en son sud-ouest de l'autre côté de la voie ferrée mitoyenne, sont visés depuis décembre 2023 par le Règlement de Contrôle Intérimaire qui octroie une protection aux milieux humides (Ville de Montreal, 2024). Ces marécages comprennent frênaies rouges et érablières argentées. Ils couvrent un total de 7.2 hectares (soit 20.3 ha sous protection selon le RCI), et devraient certainement être intégrés à la planification écologique du QHN auquel ils sont connectés. En effet, bien que leurs sols soient très dégradés, certainement en raison des remaniements passés du sol, l'un d'eux est « une végétation typique de marais à quenouille bien développé et mature, incluant des plantes submergées et flottantes ». Un deuxième a « une végétation plus mature et la présence d'un lien hydrologique » avec la RSP (Hydro-Québec, 2024).

La ville de Montréal et d'autres acteurs réfléchissent depuis plus de 30 ans à des projets de renaturalisation des rivières (*daylighting*), une vision aux bénéfices sociaux, sanitaires,

environnementaux, culturels… incommensurables et de plus en plus pertinente dans le cadre de l'adaptation au changements climatiques et aux autres désordres affiliés à l'Anthropocène. La gestion des inondations est ainsi la principale motivation des projets de renaturalisation de rivière en milieu urbain dans le monde, *exæquo* avec le souci de protection des habitats écologiques (Wild, 2019). Il en est de même à l'hippodrome. Le désir de restaurer les principales rivières de Montréal apparait dans les années 1990. Les amis du Parc Meadowbrook en particulier s'érigent depuis lors en gardiens des 400 mètres de la RSP encore à jour dans le parc. Cette volonté d'exhumer les rivières se répand à partir des années 2010 avec le large succès du documentaire *Rivières Perdues* de Caroline Bâcle (https://vimeo.com/ondemand/lostrivers), que l'on ne vous conseille surtout pas d'écouter si vous rechignez à devenir passionné.e par l'urgente et évidente nécessité d'exhumer les rivières de Montréal et bien sûr la RSP en premier lieu. En 2013, le Service des Grands Parcs mentionne la nécessité d'étudier la faisabilité de la réhabilitation de la RSP, à la fois pour diminuer les risques d'inondation qui augmenteront avec la construction de bâtiments et d'infrastructures à l'hippodrome et à l'échangeur Turcot, et pour enrichir écologiquement et historiquement l'éco-territoire de la Falaise (Ville de Montréal, 2013). En 2015, le Service de l'eau confirme que « *tout nouveau développement, notamment sur le site de l'hippodrome, devra viser une autonomie quant à la gestion des eaux pluviales* » en raison de la saturation des réseaux d'égouts combinés dans le quartier et propose un tracé de réhabilitation de la rivière débutant par un bassin de rétention au coin sud de l'hippodrome (Ville de Montréal, 2015). Ce tracé est choisi parmi quatre scénarios proposés par le document pour être celui dont les contraintes techniques, financières et administratives sont les plus légères car il suit des fossés existant sur une grande partie du chemin. Le Service de l'eau rappelle que cette réhabilitation ne sera pas bénéfique au site de l'hippodrome seulement, puisqu'elle permettra aussi de débrancher les conduites pluviales de Côte St Luc et de désengorger le collecteur St-Pierre. Une étude de faisabilité technique et financière de cette opération a été réalisée en 2016 par le groupe WSP mais n'est pas disponible en ligne.

Figure 4: Proposition de tracé de la rivière St Pierre (Service de l'eau, 2015)

En 2024, une nouvelle étude sur la gestion des eaux à l'hippodrome commanditée par la Ville (Stantec, 2024) insiste sur **l'absolue nécessité de la réhabilitation de la rivière** avant la construction du QHN : la nappe phréatique est haute et le sol argileux**. Les bassins de bio-rétention et noues prévues ne pourront s'infiltrer dans le sol et devront être imperméabilisés et drainés vers la future rivière mise à jour**.

La renaturalisation peut paraître complexe et coûteuse à court terme, mais il ne s'agit finalement que d'un investissement à long terme comme un autre, dont se félicitent tous les élus visionnaires qui ont osé franchir le pas, de Toronto (*Don River*[3]) à Séoul *(rivière Cheonggyecheon qui était enterrée sous une autoroute 6 voies*), en passant par Londres (*45 km de rivières restaurées*). Par ailleurs, elle correspond tout à fait aux orientations de la Ville exprimées dans le Plan nature et sports de 2021 (Ville de Montréal, 2021) : « Restaurer les fonctions écologiques de milieux humides perturbés » et « Améliorer la connectivité et les conditions hydriques des cours d'eau intérieurs ». ; et tout récemment dans le projet de Plan Régional des milieux humides et hydriques (Ville de Montréal, 2024) dans lequel la

[3] https://ccpr.parkpeople.ca/2023/stories/reconfiguring-our-relationship-to-water

« Réhabilitation du bassin versant de la rivière Saint-Pierre, valorisation des eaux de pluie en surface en les retirant des canalisations » est expressément citée.

Enfin, la rivière Saint-Pierre jouit de la personnalité juridique depuis 2023, statut qui lui octroie le droit de couler, d'être restaurée, de remplir ses fonctions à l'intérieur de l'écosystème, et de présenter un recours devant les tribunaux pour défendre ses droits. Les impacts du QHN sur son avenir seront majeurs (bénéfiques ou non), **et elle devrait donc être représentée à la table de décision pour assurer le respect de ses droits.**

3. Un lieu stratégique contre les îlots de chaleur

La lutte contre les îlots de chaleur est une préoccupation importante de la ville de Montréal, et pour cause. Parmi les trois types d'actions qu'elle mène (verdir, diminuer les sources de gaz à effet de serre, agir sur les infrastructures), le verdissement est des plus efficaces. L'hippodrome est situé en bordure d'îlots de chaleur connectés composés de la rue Jean Talon/Triangle, les quartiers industriels de Ville Mont-Royal et Saint-Laurent, et la gare de triage, présentant des températures diurnes pouvant actuellement dépasser les 60°C. La comparaison ci-dessous des îlots de chaleur de 2013 à 2023 montre comment l'ensauvagement de l'hippodrome a permis en seulement 10 ans de passer d'un îlot de chaleur modéré (couleurs crème et saumon) après l'arrêt des activités hippiques, à un îlot de fraicheur (vert clair et foncé). Les zones les plus fraiches correspondent à la dépression centrale du site qui s'est rapidement transformée en un milieu humide boisé, et aux boisés associés à la rivière Saint-Pierre au coin sud. On remarque que la température n'y est pas seulement plus fraiche que la moyenne, comme dans les parcs de quartier de Côte St Luc que l'on peut localiser sur la carte, mais que **ces milieux humides boisés constituent un réel îlot de fraicheur au même titre que le parc Angrignon ou que le Mont-Royal/Bois Summit,** également visibles sur la carte. On voit aussi comment l'étendue des îlots de fraicheur modérés a diminué sur Côte St Luc durant ce même espace de temps, pendant que celui des ilots de chaleur a augmenté. Le PDAD tel que proposé aujourd'hui détruira cet avantage essentiel pour les habitants du quartier, allant à l'encontre de la volonté très claire de la Ville de limiter les îlots de chaleur. En effet, parcs et toits verts, malgré leur intérêt indiscutable, ne permettent pas d'atteindre la fraîcheur offerte par les boisés et milieux humides**. Le plan d'aménagement proposé doit donc être revu pour conserver les boisés présents sur le site et l'entièreté des milieux humides**. La « plantation massive » proposée par le PDAD viendra alors s'ajouter à l'existant !

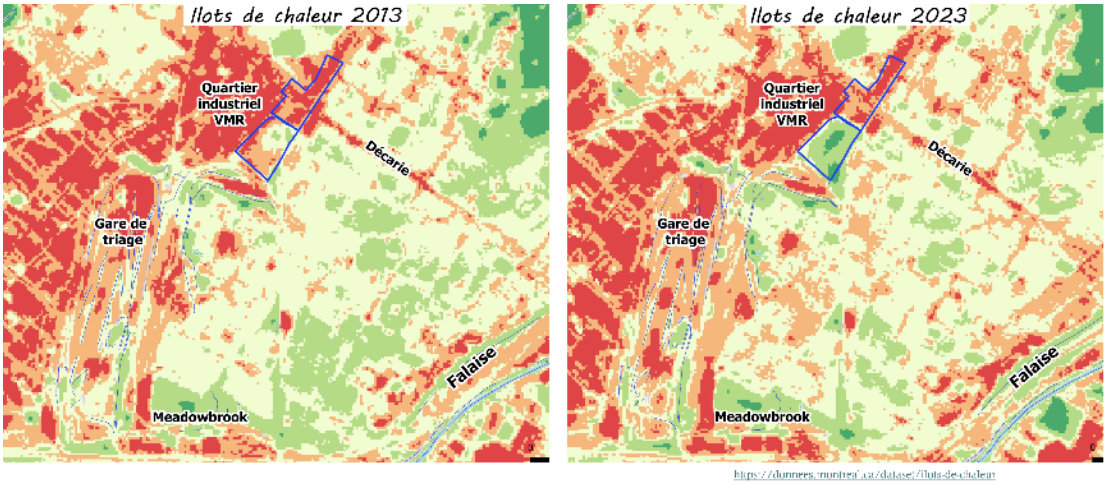

Figure 5: Les bienfaits de l'hippodrome ensauvagé sur les îlots de chaleur

4. La volonté de la population de conserver l'hippodrome vert

Dans le questionnaire soumis à la population par l'OCPM en 2019, **l'élément le plus important** à considérer pour l'aménagement de l'hippodrome est : « un milieu de vie composé de nombreux espaces verts » (Office de consultation publique de Montréal, 2020). Il est très intéressant de constater que cette demande est particulièrement marquée chez les femmes (30% des répondants) et chez les ainés (37% des plus de 65 ans).

Tableau 1: Extrait de la consultation OCPM de 2019 concernant l'hippodrome

Question 4 : Quel serait, selon vous, l'élément à prioriser parmi les suivants?
Répartition par genre

			Hommes		Femmes		Autres	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Un quartier carboneutre à faible empreinte écologique	149	20,2 %	90	22,1 %	54	18,7 %	2	25,0 %
Un milieu de vie diversifié et inclusif	110	14,9 %	57	14,0 %	47	16,3 %	2	25,0 %
Un quartier favorable aux familles	132	17,9 %	76	18,6 %	48	16,6 %	0	0,0 %
Un secteur axé sur la mobilité active ou collective	127	17,2 %	88	21,6 %	37	12,8 %	0	0,0 %
Un milieu de vie composé de nombreux espaces verts	165	22,3 %	66	16,2 %	87	30,1 %	2	25,0 %
Autre	56	7,6 %	31	7,6 %	16	5,5 %	2	25,0 %
Total	739	100 %	408	100 %	289	100 %	8	100 %

Cette importance primordiale des espaces verts pour la population se reflète aussi dans les mémoires déposés à l'OCPM lors de la consultation :

- *« Pas de condo, Pas de nouveau magasin, commerce ou autre, Juste faire un parc »*

- *« Être capable de faire un vrai parc vert avec des arbres et du gazon contrairement au Triangle »*
- *« La conservation de la nature déjà présente et la régénérescence des écosystèmes présents. Considérer comment fonctionne la nature avant d'aménager le territoire (ce qui n'avait pas été fait au début du siècle dernier avant de voir l'ancien site agricole se faire engloutir par la ville). Mettre en discours, au travers de l'aménagement, les ambitions de développement des ancêtres du lieu avec notre inspiration nouvelle de respecter la nature, de travailler de concert avec elle (au lieu de contre elle) pour nous maintenir en santé, même au coeur de la ville. »*
- *« Il faut garder espace vert. Pour avenir de nos enfant.il faut oublier les bénéfices de construction apres nos enfant vont respirer l oxygène ou béton. »*
- *« I think making a park at the hippodrome would be the best for montreal. There are very little green spaces in the city and this is an opportunity to make one. Having another housing complex built in the area would be a wasted opportunity!"*

Elle est de nouveau manifeste dans les premiers mémoires déposés pour la consultation 2024 :

- *« Pourquoi ne pas créer quelque chose qui restera un souvenir durable de beauté et d'inclusivité? Un magnifique parc avec des aires de jeux pour les enfants, une pataugeoire pour les canards, une collection de beaux arbres, certains qui fleurissent au printemps comme le magnolia par exemple plus évidemment des érables qui montrent leurs magnifiques couleurs à l'automne et aussi, il ne faut pas oublier de vrais logements à prix modique. »*
- *« Plutot que de creer une ville au sein d'un quartier d'affaires qui accroit les embouteillages et genere advantage de risques atmospheriques pour la santa, tout en augmentant la richesse de quelques-uns aux depens du plus grand nombre, laissez l'Hippodrome devenir un refuge offrant des opportunites forestieres, florales, et recreatives. Cela serait bien accueilli par beaucoup »*

Lors des ateliers de consultation organisés en ce mois de juin 2024 par la Corporation de développement communautaire de Côte des Neiges et de ceux organisés par l'Institut du Nouveau Monde, cette soif d'espaces réellement verts et arborés s'est de nouveau manifestée de façon unanime, comme l'énoncera certainement le rapport que publiera l'INM cet été.

Il semble que la proposition de 15% d'espaces verts et publics du PDAD doive ainsi être revue à la hausse afin de répondre à la demande de la population qui est bien sûr le maître

d'œuvre des actions publiques dans notre belle démocratie. La mention explicite de la superficie de **boisés complets** (en miroir du « milieu de vie complet » cité dans le PDAD) serait bienvenue.

5. Des espaces transitoires plein d'espoir

Dans le PDAD, les activités transitoires sont mentionnées uniquement comme possible « récréation » de la population, activités sans lendemain **déconnectées du futur du site**. Il y a lieu de rappeler que l'urbanisme transitoire est une pratique en plein essor depuis une vingtaine d'années, qui ne vise pas seulement à occuper un espace dans l'attente d'un futur développement, mais aussi à expérimenter les usages possibles du projet prévu afin de renforcer sa viabilité. Elle est utilisée par les municipalités comme « vecteur de l'économie créative et comme moteur d'innovation » (Taïka & Diaz, 2020). Les activités transitoires ont ainsi tout intérêt à être vues « non pas comme juxtaposition d'usages sans lien avec l'avenir du territoire, […] mais comme **un facteur de transition du lieu, de son image, de ses usages, et ainsi de son futur… participant aux grandes transitions vitales : énergétique, écologique et économique** » (Ibid). Elles créent un enracinement et un attachement citoyen au site, premiers garants de la pérennité des aménagements qui y seront menés. Ainsi, en lieu des anciens réflexes d'étouffement des occupations illégales des espaces vacants, ceux-ci menant à des conflits souvent destructeurs entre propriétaires, autorités et occupants, les municipalités ont de plus en plus tendance à accepter et même encourager une occupation transitoire légale. C'est ainsi que l'arrondissement de Côte-des-Neiges a octroyé son appui aux initiatives écologiques de Soverdi, Polliflora (anciennement Miel Montréal), Socenv et Multicaf sur l'hippodrome depuis 2019. La compréhension des multiples apports de ces actions et de l'engagement citoyen qui en découle semble être très claire pour l'arrondissement, mais doit peut-être être rappelée aux autres acteurs (privés en particulier) ayant des intérêts dans le développement du QHN. Il pourrait ainsi être utile de faire appel aux laboratoires de recherche qui s'intéressent à l'urbanisme transitoire, afin d'étudier les pratiques et l'impact des activités transitoires de l'hippodrome, et d'animer la réflexion sur la manière dont ces activités porteuses d'ancrage citoyen pourraient contribuer à proposer une vision durable du futur hippodrome ; mais surtout elles pourraient inventer et mettre en œuvre des solutions pour parvenir à cette vision de façon harmonieuse malgré un contexte complexe. A première vue quoiqu'il en soit, les soins prodigués par Soverdi/Polliflora/Socenv/Multicaf ont déjà porté de nombreux fruits, et promettent d'en apporter encore plus au vu des idées foisonnantes qui germent saison après saison pour augmenter les impacts de leurs actions. Soutien de la biodiversité, éducation

populaire, sécurité alimentaire, restauration des sols, renforcement du tissu social sont quelques-uns de ces impacts.

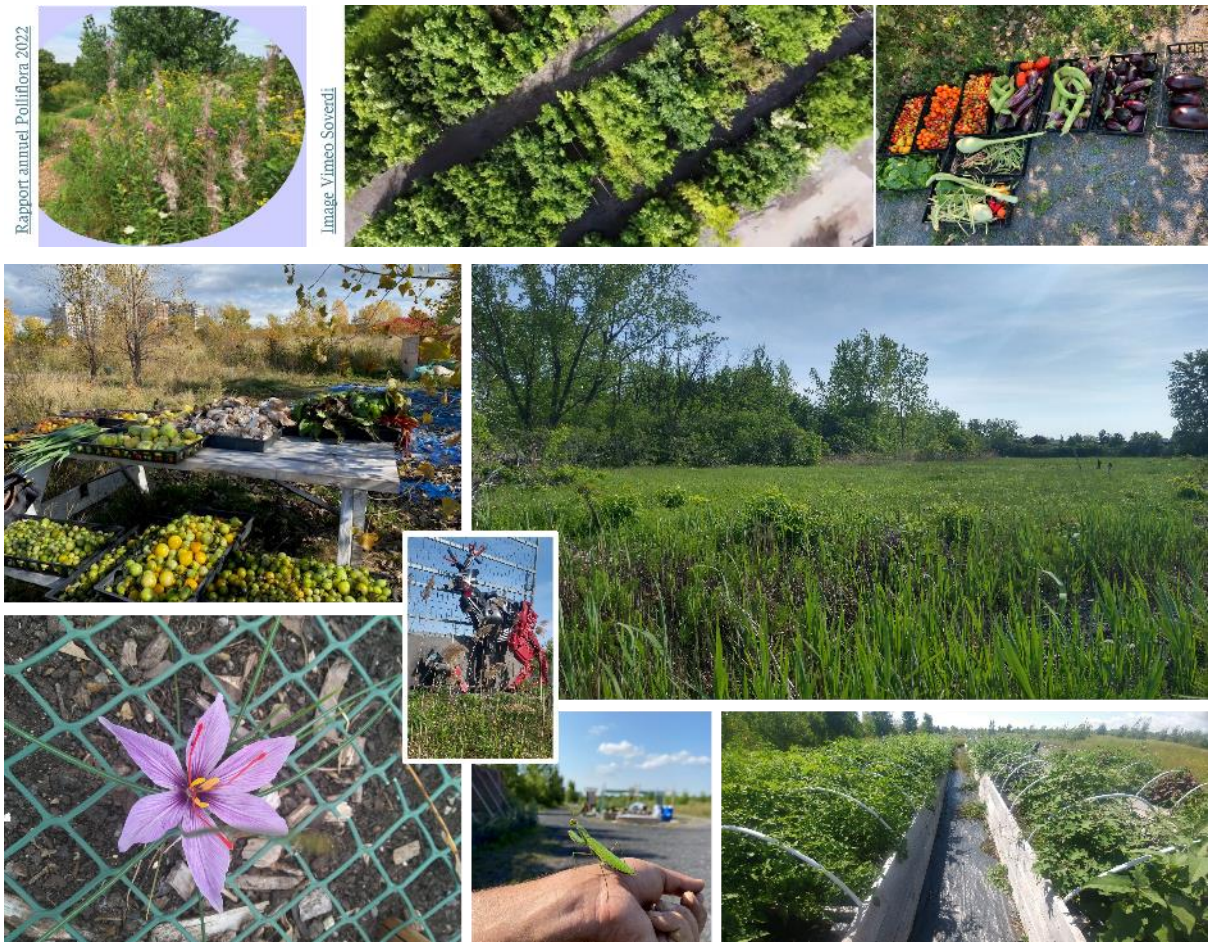

Figure 6 : Mosaïque de photos des activités transitoires à l'hippodrome

6. Des espaces naturels en pleine restauration

On a beau y être habitué, la nature est toujours étonnante de résilience. En 10 ans depuis l'abandon des activités hippiques, nombre d'habitats spécifiques se sont constitués en relation les uns avec les autres à l'hippodrome. On y trouve des érables, saules, peupliers, noyers, vinaigriers, des espèces médicinales en abondance. Les marmottes et les campagnols y prospèrent, et on a repéré les traces de renards et de cerfs. Bien qu'un seul recensement biologique ait eu lieu sur le site pour l'instant, sous la forme d'un bio-blitz participatif de quelques heures en septembre 2023, les résultats que ce dernier met en avant témoignent que ces habitats en régénération revêtent déjà une grande importance à la fois pour les espèces résidentes et pour les espèces migratoires (Eco-pivot, 2023). Les prairies sont particulièrement intéressantes pour les **pollinisateurs**, grâce à la présence massive d'asclépiades par exemple,

un atout naturel encore renforcé par les splendides chemins mellifères et mares soigneusement aménagés par Polliflora. Au total, 91 espèces ont été recensées sur le bref laps de temps disponible pour le bio-blitz, et malgré la date peu propice pour l'observation de l'avifaune. Les inventaires plus complets que la Ville ne manquera pas de mettre en œuvre à chaque saison montreront toute la richesse que la nature a su reconstruire en seulement 10 ans en guise d'amuse-bouche, avant l'abondance qu'elle nous offrira demain si on lui en laisse l'occasion. Le bioblitz signale en particulier la présence de nombreux micro-habitats, un réseau trophique bien développé, une entomofaune étonnamment riche, en sus de la **détection d'espèces menacées (la couleuvre brune) et susceptible d'être désignée (la chauve-souris argentée).**

Figure 7: Exemples d'espèces et de paysages à l'hippodrome[4]

Il faut rappeler aussi que les espèces envahissantes que sont le roseau commun et le nerprun cathartique ont bien sûr eux aussi profité de ce temps de régénération accordé à la nature pour s'installer confortablement, et nécessitent une intervention.

Questionnements soulevés par la lecture du PDAD

[4] Les photos de couleuvre brune et chauve-souris argentée ne sont pas prises à l'hippodrome mais proviennent de la liste des espèces à statut particulier du site https://www.quebec.ca. © M. B. Fenton pour la chauve-souris argentée © Jean Lapointe pour la couleuvre

Certains points du PDAD ont soulevé des inquiétudes à la lecture et parfois une impression de dissonance avec la vision portée par la ville dans ses documents d'orientation et de planification stratégique. Ils sont énoncés ci-dessous.

1. **Densifier oui, mais jusqu'où ?**

Le « schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de 2015» (Ville de Montréal, 2015) propose de privilégier la densification dans des aires dites *d'Aménagement Axé sur le Transport en Commun* (ou TOD), de rayon 1 km autour des stations de métro et de REM, dans le but notamment de favoriser l'usage du transport collectif et actif. Le « guide d'aménagement pour les aires TOD » (AECOM, 2011) propose des balises pour l'aménagement de 7 types de TOD à Montréal. Le quartier Namur y correspond au type « Centre Urbain », comprenant des services importants comme un marché et un CLSC, mais non voué à une fréquentation régionale ou nationale. La densité minimale proposée pour ce type de TOD est de 40 à 80 logements /ha, avec un centre plus dense dans un rayon de 500 m autour de la station de métro (jusqu'à l'entrée de l'hippodrome environ) allant de 70 à 140 logements par hectare.

Or, la densité moyenne prévue par le PDAD est **de 210 logements à l'hectare**. Même le TOD le plus dense, appelé « Hypercentre » et correspondant au centre-ville de Montréal n'atteint ces chiffres qu'aux abords immédiats des stations du centre-ville : la densité minimale proposée y est de 80 à 150 log./ha, avec un rayon plus dense de 140 à 250 log./ha. Cette plus forte densité de « l'Hypercentre » est justifiée par l'attractivité régionale et nationale du centre-ville, qui n'est pas prévue au QHN à notre connaissance.

De plus le QHN n'est pas seulement un TOD, mais aussi un éco-quartier selon le PDAD. Le tableau suivant compare les densités dans différents écoquartiers existants. **La densité proposée à l'hippodrome est plus de deux fois plus élevée que le plus dense de tous les quartiers existants cités dans cette étude commandée par la Ville, et 3.3 fois plus élevée que la moyenne des quartiers cités**.

	PROJET	SUPERFICIE	DATE	NOMBRE DE LOGEMENTS	
	Namur-Hippdrome	95 ha.	-	20 000 logements prévus	210 log/ha
1	Prairie-au-Duc, Nantes, France	18 ha	2012	1 115 logements	62 log/ha
2	Ginko, Bordeaux, France	32,3 ha	2004-2017	2 150 logements	66 log/ha
3	Västra Hamnen, Malmö, Suède	175 ha	1998-2015	3 175 logements	18 log/ha
4	Greenwich Millennium Village, Londres, Angleterre	29 ha	1997 à 2035	2 900 logements	100 log/ha
5	La Courrouze, Rennes, France	115 ha	2003-2020	4 788 logements	42 log/ha
6	Technopôle Angus, Montréal, Canada	14 ha	1998-	400+ logements	28 log/ha
7	Éco-cartier Ville-Marie de Peter McGill, Montréal, Canada	-	-	-	
8	Capitol Hill, Seattle, États-Unis	212 ha	2011	15 000 logements	71 log/ha
9	Écoquartier Lachine-Est	60 ha	Non-construit	Environ 7 400 logement prévus	123 log/ha

Tableau 8: Densité comparée d'écoquartiers (Altus, 2023)

La densification a de nombreux avantages, étudiés dans moult recherches (Ibraeva, 2020). Mais jusqu'à quelle limite ? L'organisation « Vivre en ville » propose par exemple **50-60 log./ha pour des communautés viables** (Poitras, 2015), sachant que 40 log./ha est le minimum requis pour une desserte performante du transport collectif (Vivre en ville, 2019). Le Triangle tourne actuellement autour de 100 log./ha, ce qui est considéré comme une densité très élevée (Ville de Montréal, 2024). Cette densité mène déjà les habitants du quartier à se plaindre de surpopulation, mais surtout du calvaire hivernal, du froid glaçant causé par les immeubles trop hauts pour que le soleil pénètre dans les rues, des appartements qui ne verront jamais un rayon de soleil. Quels exemples a-t-on de quartiers de superficies et densités similaires à ce qui est prévu au QHN, afin d'être conscients des autres nuisances liées à une si haute densité ?

2. Pourquoi chiffres et concepts ne correspondent pas dans le PDAD ?

Il semble que plusieurs visuels, concepts et visions énoncés dans le PDAD ne correspondent pas aux chiffres proposés. Pourquoi ? En voici des exemples.

- Le PDAD propose d'aménager 14 ha d'espaces « verts et publics », soit un peu de moins de 15% de la superficie du quartier. Pourtant, sur le plan général du quartier sont dessinés environ 20% d'espaces comprenant des arbres, 16% de pelouses, 4% de bassin,

soit 40 %[5]. Le visuel n'est bien sûr fourni qu'à titre illustratif, mais la différence est telle qu'elle fausse la compréhension du futur quartier. Par ailleurs, s'ajoutent aussi en vert clair environ 20% du QHN en toits verts, ce qui donne l'impression que **60%** du QHN est couverts d'espaces verts. Nous voilà encore plus loin des **15%.**

- On note aussi au passage qu'un choix a été fait de ne dessiner les fenêtres, sur les illustrations faites en perspective, que pour les immeubles les plus bas (moins de 6 **étages**, très rarement pour un bâtiment de 12 étages). Le dessin des fenêtres permettrait de mieux se rendre compte des dimensions. En fait, les différentes illustrations donnent l'impression que les bâtiments de 24 étages[6] proposés par le PDAD ne sont pas représentés. Est-ce vrai ? Les étages au-dessus du 6ème sont par ailleurs représentés semi-transparents dans le QHN (pas pour les bâtiments des projets alentour). Le seront-ils ?
- Le **bassin de bio-rétention** proposé couvre 0.1 ha selon le PDAD, mais environ 0.28 ha sur l'illustration du plan, soit presque trois fois plus, donnant l'impression d'avoir affaire à un grand lac alors que le bassin prévu est de la taille de la piscine du parc Martin Luther-King par exemple. Encore une fois, on comprend bien que ce visuel n'est là qu'à titre illustratif, mais… On peut se demander aussi concernant ce bassin si d'autres solutions de gestion des eaux pluviales non mentionnées dans le document ont été prévues, étant donné que l'évaluation sommaire de la gestion des eaux commanditée par la Mairie (Stantec, 2024) préconise un bassin d'un minima de 0.73 ha pour absorber les crues 100 ans, soit 7 fois plus. Enfin, le bassin de rétention actuel fait 1.2 ha comme mentionné dans le PDAD dans lequel il est considéré comme une composante identitaire. Soit 12 fois plus. Son cœur est situé plus au sud-ouest que celui dessiné sur le plan du PDAD. Il est vraiment difficile pour nous de comprendre pourquoi le milieu humide existant n'est pas conservé.
- Le PDAD fait chaud au cœur quand on y lit que sera favorisée sur le quartier « une **plantation massive d'arbres** », une expression souvent reprise par nos élus dans les médias. Cependant, avant cette plantation qui n'est pas encore chiffrée, il va falloir

[5] C'est un ordre de grandeur obtenu en géo-référençant le plan, mais l'illustrateur doit surement pouvoir nous fournir les chiffres exacts.

[6] 24 étages est la hauteur maximale des bâtiments du QNH selon la proposition de modification du Plan d'Urbanisme votée au Conseil d'Arrondissement de CDN-NDG le 6.5.2024 en conséquence de la publication du PDAD.

détruire 80% (37 ha) des écosystèmes existants de l'hippodrome pour les réduire aux 9 ha prévus dans le PDAD. Ces 80% comprennent milieux humides, prairies, boisés, jardins et présentent une diversité remarquable d'habitats qui se sont fièrement restaurés pendant 15 ans, certains naturellement et d'autres orientés par les soins de Soverdi, Polliflora, Socenv et Multicaf. Est-ce qu'une « **conservation massive** » d'écosystèmes naturels -donc riches et résilients – ne serait pas plus efficace pour atteindre tous les objectifs visés, que l'on parle d'adaptation au changements climatiques, de bien-être des habitants, ou de soutien de la biodiversité ?

3. Peut-on viser un quartier vert sans un éclairage biologiste ?

En réalité, la majorité de ces dissonances entre vision et proposition concrète semblent venir du fait que les instances décisionnelles pour le QNH ne comprennent personne issu du vaste domaine des sciences de la nature et de l'environnement. Ainsi, les préoccupations propres à ces sciences sont à peu près absentes des solutions proposées, malgré les volontés énoncées d'agir pour la biodiversité, la protection des espaces naturels, etc., comme le demandent les documents d'orientation stratégiques de la Ville cités en introduction. Par exemple :

- Parmi toutes les études commanditées par la Ville et publiées sur le site realisonsmtl.ca, une seule s'intéresse aux milieux naturels. Il ne s'agit pas d'une étude complète comme celles qui sont proposées pour les autres thématiques (ingénierie, plan d'affaires, urbanisme, etc.). C'est un petit fascicule de 15 pages réalisé par une firme d'architecture composé de propositions génériques qui ne comprend aucune information sur les milieux naturels de l'hippodrome.
- L'hippodrome est appelé dans le PDAD « **terrain vacant** » à cinq reprises, « en attente de vocation », sous-entendant que les milieux naturels, habitats, espèces, vivant et fréquentant l'hippodrome n'existent pas, n'agissent pas à transformer le site, n'ont pas à être pris en compte dans les décisions, ni même à être mentionnés. Comment dans ce cas ose-t-on leur demander tous les services qui sont mis en valeur dans les documents de vision pour une ville verte : de nous protéger de la chaleur, de nous offrir à boire et à manger, d'agrémenter nos moments de récréation, de nous guérir de nos problèmes de santé mentale (soit-dit en passant fortement liés à la déconnexion de l'humain et des écosystèmes), etc. Il n'y a certainement aucune malice dans le choix de ce terme « vacant », mais il témoigne par contre du long

parcours qu'il nous reste à faire pour changer notre rapport au monde et parvenir à un mode de vie durable. Il justifie aussi nos recommandations de conserver des espaces naturels et sauvages dans le QNH et de permettre un contact quotidien des enfants et des familles avec ces espaces.

Recommandations

Voici nos propositions pour profiter des opportunités présentées par le site de l'hippodrome et clarifier les questionnements soulevés par la lecture du PDAD.

1. Mesures immédiates

- **Revoir la composition des instances décisionnelles du QHN** (GALOPH par exemple) pour traduire la volonté de la Ville de fonder ses décisions sur la participation publique, et pour apporter les éclairages environnementaux et socio-culturels qui n'ont pas eu l'occasion d'être pris en compte dans cette version du PDAD. On s'attend à une **meilleure représentation des personnes et organismes qui connaissent le quartier**, le vivent, et seront amenés à habiter et/ou animer le QHN (citoyens, associations sociales, environnementales et culturelles, petits commerces et artisans). Ils proposeront des solutions adaptées et durables grâce à leur fine connaissance du complexe contexte, et seront d'autant plus investis dans la réussite du projet. On s'attend aussi à une présence scientifique pour conseiller ce projet-pilote et pour documenter son développement des prémices à la réalisation, dans le but de capitaliser sur ces expériences pour les futurs projets de la Ville. **Biologistes et spécialistes de la renaturalisation** en milieu urbain seraient particulièrement bienvenus pour proposer des solutions concernant les espèces menacées présentes sur le site ou la revalorisation des milieux humides par exemple, indiquer **les habitats qui ne doivent pas être modifiés**, estimer les impacts environnementaux (positif et négatif) des différentes options d'aménagement. Comme mentionné plus haut, la **rivière Saint-Pierre** doit également être représentée. Par exemple, le GALOPH pourrait être composé d'un quart de représentants des enjeux sociaux (citoyens/associations), un quart pour les enjeux environnementaux (scientifiques/techniciens), un quart pour les enjeux économiques et financiers un quart pour la Ville.
- **Accélérer la plantation d'arbres** commencée par SOVERDI afin que des espaces forestiers nourriciers soient déjà à belle hauteur lors des premiers aménagements. Commencer la restauration des milieux humides présents sur le site et sur sa lisière.

- Augmenter la fréquentation du site et la **participation citoyenne** aux activités « transitoires » actuelles, selon des objectifs d'innovation et d'appropriation mais aussi pour permettre aux riverains (Triangle etc.) de venir respirer un peu en nature et de sortir de l'environnement hostile dans lequel ils baignent actuellement. Cela commence par modifier le fonctionnement des feux de circulation, surtout sur le boulevard Décarie Sud, les durées allouées aux piétons n'étant pas du tout appropriées.
- **Documenter les divers habitats écologiques** offerts par l'hippodrome, notamment ceux qui sont utilisés comme refuge temporaire par les espèces migratoires et celles qui transitent le long des corridors écologiques. Un des objectifs est de déterminer les zones qui ne devraient pas être construites au risque de perdre la connectivité entre les éco-territoires par exemple. Un autre est de documenter la restauration naturelle d'une friche en milieu urbain, les temps et étapes de restauration et de développement des écosystèmes, l'évolution des espèces invasives. Ces données seront très utiles pour les projets de restauration et verdissement qui mèneront aux 40% verdis du PUM. A minima, des inventaires devraient être réalisés plusieurs fois par an. Dans l'idéal, la Mairie devrait mandater une instance universitaire et/ou associative pour mettre en œuvre cet excitant projet, au même titre qu'elle a mandaté de nombreux consultants sur les aspects économiques, sociaux et architecturaux du projet QHN.

2. Bonification du plan directeur

Cette section comprend des recommandations pour mettre en œuvre la vision proposée par le PDAD (quartier nourricier, inclusif, vert, carboneutre).

a. Quartier nourricier

- Augmenter la superficie allouée à **l'agriculture urbaine <u>en plein sol et à la cueillette urbaine</u>**, à travers différentes propositions de jardins communautaires et collectifs et de boisés nourriciers répartis sur le territoire. Les apports de cette mesure sont multiples et se déclinent en cascade : alimentation plus saine pour les habitants (sans pesticides ni OGM) ; amélioration de la santé consécutive et diminution de la pression sur le système de santé ; diminution des transports d'aliments et de leur coût écologique ; amélioration de l'autonomie alimentaire et diminution des coûts de vie ; attachement à la terre et enracinement des habitants plus susceptibles de s'investir et de protéger leur

quartier ; soutien de la santé mentale (hortithérapie et bienfaisant sentiment de reconnexion pour les très nombreux immigrants issus de la campagne) ; promotion de liens sociaux solides entre jardiniers ; intégration rapide et enracinée des nouveaux arrivants par l'implication et le rapport à la terre…

b. Quartier inclusif

- Juste un mot pour appuyer la demande depuis plus de 30 ans des communautés de CDN : un minima de 4800 logements sociaux et communautaires répondant aux besoins des ménages et comprenant au moins 60% de logements familiaux. En effet, on comprend bien la volonté de la Ville de répondre à la crise du logement en favorisant de nouvelles constructions. Or, (Gadreau & Héon Cliche, 2024) nous fournit justement de précieuses données pour orienter ces constructions. Nous nous permettons de reproduire leurs conclusions ici *: « Le regard rétrospectif que nous avons posé sur l'investissement immobilier des deux dernières décennies a fait état d'une activité florissante […]. Malgré les contraintes imposées par le cadre réglementaire actuel,* ***l'offre résidentielle a crû au même rythme que celle de la population et s'est pourtant accompagnée d'une détérioration marquée de l'abordabilité résidentielle en général et de l'accès au logement locatif en particulier, surtout pour les ménages à faibles et modestes revenus.*** *[…] S'il y a effectivement un problème d'offre de logements auquel il faut impérativement s'attaquer pour résorber la crise, notre analyse suggère qu'il réside surtout dans la priorité accordée au logement lucratif qui, à long terme, s'est avérée incompatible avec les besoins. En prenant la pleine mesure de ce problème, on réalise la nécessité de repenser le modèle sur lequel repose le développement résidentiel afin de* ***faire de la véritable accessibilité financière l'objectif principal de toutes les politiques de lutte contre la crise du logement****. Pour y parvenir, il faudra s'éloigner des pratiques actuelles, plutôt que de les renforcer, et* ***accorder une place beaucoup plus grande aux différentes formes de logements sociaux et sans but lucratif.*** » En effet, dans les 2 dernières décennies, 434 293 ont été construits à Montréal, donc plus que les 418 340 ménages qui s'y sont installés dans le même temps. Pourtant seulement 2.82% des logements construits sont des logements sociaux, plaçant Montréal loin derrière Québec, Sherbrooke, Gatineau, Saguenay en termes d'efforts pour le logement des ménages modestes.

- Utiliser les espaces verts et naturels de l'hippodrome (agriculture urbaine, forêts, milieux humides, rivière) comme socle **d'éducation, d'intégration, et de santé mentale** : encourager la création de programmes spéciaux de découverte et protection des écosystèmes, et d'expériences agricoles dans les écoles du QHN. Profiter de la proximité de ces espaces naturels pour promouvoir un contact quotidien à la nature et planter les graines d'une vision holistique de l'environnement chez les plus jeunes. Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et leur sécurité alimentaire en leur facilitant l'accès aux jardins agricoles. Appuyer la santé mentale des habitants grâce à la proximité d'espaces ensauvagés de ressourcement.

c. Quartier vert

- Le Plan Montréal 2050 prévoit 40% de territoires verdis. Il parait inéluctable qu'un éco-quartier faisant partie des projets phares de la Mairie respecte a minima ce pourcentage, correspondant à 38 hectares pour le QHN. Une réelle vision pour le futur se traduirait par un minima de **50% d'espaces verts et naturels** en plein sol.
- Un **coefficient de biotope minimal** doit être défini et intégré aux balises du Plan d'Urbanisme, tant à l'échelle de la parcelle qu'à celle du quartier. Le minimal requis pour un quartier vert tourne souvent autour de 60%, desquels les toits verts ne peuvent contribuer à plus de la moitié.
- Un distingo doit être fait entre espaces verts de type parcs, destinés à la pratique des sports, aux jeux pour enfants et plus grands et aux interactions sociales, et **espaces verts sauvages et naturels**, comme les forêts, rivières et les milieux humides. Outre l'impact bien plus grand de ces derniers pour réduire les îlots de chaleur, ils jouent un rôle fondamental dans la conservation de la biodiversité et constituent des habitats connectés aux autres éco-territoires par les différents corridors biologiques qui convergent vers l'hippodrome. Les espaces naturels sont aussi d'un apport inestimable pour la santé mentale et permettent aux jeunes urbains un autre type de connexion au monde. A titre d'exemple, les boisés de CDN, Dora-Wasserman et Marie Gerin-Lajoie font chacun environ 1.5 ha et sont chacun d'un soutien inestimable pour leurs voisins, en particulier lors des canicules. Combien de vague-à-l'âme ont-ils adoucis et combien d'amours ont-ils vu naître ! Bien sûr, une plantation linéaire d'arbres le long de la ceinture verte ne saurait jouer ces rôles.

d. Quartier carboneutre

- Se résoudre à inclure la **réhabilitation de la rivière St-Pierre** comme nécessaire solution à la gestion des eaux de l'hippodrome, puisqu'elle est clairement identifiée comme inéluctable par les études techniques y-relatives (Stantec, 2024, Ville de Montréal, 2015), outre les immenses services écologiques, sociaux et économiques qu'elle rendra. Un premier pas important est fait en ce sens puisque la RSP est citée dans le PDAD comme un élément identitaire à mettre en valeur pour accroître la biodiversité.
- De nombreuses initiatives peuvent être proposées par la communauté pour participer à la carboneutralité, du fait de sa connaissance du territoire et de ses enjeux. Toute participation de la communauté est ainsi un pas de plus pour garantir la viabilité et la prospérité du QHN. Il convient donc de faire du **processus de consultation en cours un état permanent** et une composante sine qua non du processus de décision au QHN. Citons par exemple cette recommandation issue de la communauté : en rappel à l'histoire du site, il semblerait tout naturel d'installer les 12 chevaux de **la cavalerie du SVPM** à l'hippodrome. En effet, cela permettrait entre autres d'éviter l'actuelle gestion très coûteuse financièrement et écologiquement du crottin, qui est transporté par camion deux fois par semaine … pour être enfoui. Le crottin serait très utile dans la fertilisation de la future agriculture urbaine florissante du QHN, et des apports pédagogiques et zoothérapiques pourraient être envisagés de par la présence des chevaux. Les écuries d'été sont d'ailleurs mentionnées comme composante identitaire à valoriser dans le PDAD. Aussi, ce type d'initiatives participe à l'atteinte des objectifs du Plan de Relance économique de Montréal de 2020, en favorisant l'économie circulaire et le développement de pratiques innovantes en aménagement.
- **Proposer une règlementation sur les toits et murs verts (et blancs)**. Sur le plan général du QNH les toits verts représentent environ 1/3 des toits, mais aucun chiffre n'est encore mentionné dans le document. Les toits blancs ne sont pas mentionnés dans le PDAD mais sont une autre option ; les murs (blancs/végétalisés) ne sont pas mentionnés non plus, bien qu'ils représentent une surface beaucoup plus importante que les toits en raison de la hauteur des immeubles prévus.

Conclusion

En mettant en avant l'importance de la conservation des espaces naturels, nous soulignons les bénéfices écologiques, sociaux et sanitaires d'une telle approche. La proposition de conserver 50% de l'hippodrome en espaces verts et naturels, et de protéger les milieux humides, s'aligne avec les engagements de la Ville de Montréal en matière de verdissement et de protection de la biodiversité. La participation accrue de la communauté et des experts scientifiques dans le processus décisionnel est essentielle pour garantir la durabilité du projet et un bilan des impacts positifs, et pour que les aménagements futurs correspondent aux besoins écologiques et sociaux du quartier.

Nous appelons à une action concertée pour préserver et valoriser cet espace stratégiquement positionné à Montréal, transformant ainsi l'ancien hippodrome en un modèle exemplaire et fantastique de résilience urbaine et de convivialité. La protection et la restauration des milieux naturels de l'hippodrome peuvent servir d'exemple pour d'autres projets urbains à Montréal et ailleurs, montrant que la coexistence harmonieuse entre développement urbain et préservation de la nature est non seulement possible, mais nécessaire, pour un avenir durable et respectueux, en santé, pour le bien-être de chaque être vivant.

En conclusion, le collectif Hippo Vert l’Avenir vous remercie de votre attentive lecture et de l’opportunité donnée aux citoyens de donner leur avis !

Références

AECOM. (2011). *Guide d'aménagement pour les aires de TOD.* Montréal: Communauté Métropolitaine de Montréal. Retrieved from https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/20111004_guideAiresTOD.pdf

Altus, G. (2023). *L'évaluation du potentiel de développement économique et l'identification des besoins immobiliers en découlant dans le cadre de la planification de l'écoquartier Namur-Hippodrome.* Montréal: Ville de Montréal. Retrieved from https://www.realisonsmtl.ca/39280/widgets/162992/documents/129415

Beaudoin, A. (2019). *Les corridors écologiques urbains pour augmenter la résilience des villes.* Montréal. Retrieved from https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P103/6-6-6-3_12_panel_4_3_alexandre_beaudoin.pdf

Eco-pivot. (2023). *Bilan du bioblitz du.*

Gadreau, L., & Héon Cliche, C. (2024). *Les grands gagnants de la crise de logement.* Montréal: Institut de Recherche et d'Informations Socioéconomiques. Retrieved from https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2024/06/Note_logement_2024_WEB.pdf

Hydro-Québec. (2024). *Modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield. Etude d'impact sur l'environnement. Volume 2. Chapitres 7 à 10.* Montréal: Edition Hydro-Québec. Retrieved from https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-11-129

Mahaut, V. (2016). *Recensement cartographique des anciens cours d'eau de l'île de Montréal et tracé des creux et des crêtes.* Montréal: Université de Montréal. Retrieved from https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/16311/Carte-index-map.pdf?sequence=1

Office de consultation publique de Montréal. (2020). *Consultation sur le quartier Namur-Hippodrome : synhtèse du questionnaire en ligne.* Montréal: OCPM. Retrieved from https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P107/5-6_rapport_questionnaire.pdf

Poitras, A. (2015). Tendances démographiques. (O. d. Québec, Ed.) *Esquisses -Eté*. Retrieved from https://www.oaq.com/wp-content/uploads/2019/12/ESQ2602.pdf

Stantec. (2024). *Écoquartier Namur-Hippodrome - Évaluation.* Montréal: Ville de Montréal. Retrieved from https://www.realisonsmtl.ca/39280/widgets/162992/documents/129414

Taïka, B., & Diaz, J. (2020). L'urbanisme transitoire à Montréal : entre innovation et préservation. *Revue Organisations & territoires,29(2),*, 25–39.

Ville de Montréal. (2013). *Bilan 2009 - 2013 (août) Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.* Montréal: Service des Grands Pars. Retrieved from http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/bilan%20politique_2009-2013.pdf

Ville de Montréal. (2015). *Gestion des eaux sur le site de l'ancien hippodrome de Montréal (secteur Namur-La Savane) et réhabilitation du bassin versant Saint-Pierre.* Montréal: Service des Grands Parcs de la ville de Montréal. Retrieved from https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P107/3-13_gestion_eaux_et_rehabilitation_bassin_versant.pdf

Ville de Montréal. (2015). *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.* Montréal: Ville de Montréal. Retrieved from https://montreal.ca/articles/schema-damenagement-et-de-developpement-de-lagglomeration-de-montreal-18112

Ville de Montréal. (2021). *Plan nature et sports.* Montréal: Ville de Montréal. Retrieved from https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/plan_nature_et_sports_1.pdf

Ville de Montréal. (2024). *Le Triangle*. Retrieved from https://montreal.ca/articles/le-triangle-19345

Ville de Montreal. (2024). *Milieux humides à protéger ou à restaurer (sous contrôle intérimaire)*. Retrieved from Données ouvertes: https://donnees.montreal.ca/dataset/milieux-humides-sous-controle-interimaire

Ville de Montréal. (2024). *Projet de Plan Régional des milieux humides et hydriques.* Montréal: Ville de Montréal. Retrieved from https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/projet_plan_regional_des_milieux_humides_et_hydriques_202403.pdf

Vivre en ville. (2019). *Planifier pour le climat : intégrer la réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports à la planification en aménagement et en urbanisme.* Montreal: Vivre en Ville. Retrieved from https://vivreenville.org/media/913884/VenV_2019_PlanifierClimat_BR.pdf

Wild, T. D. (2019). Volunteered information on nature-based solutions — dredging for data on deculverting. *Urban Forestry & Urban Greening, 40,* 254-263.